



Association Nationale des Étudiants
en Médecine de France



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE



InterSyndicat National des Internes



ISNCCA
Inter Syndicat National des
Chefs de Clinique et Assistants



REGROUPEMENT AUTONOME
DES GÉNÉRALISTES JEUNES
INSTALLÉS & REMPLAÇANTS



Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes

Lettre ouverte à Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé

**Présence des jeunes aux négociations conventionnelles :
des engagements ont été pris, ils doivent être honorés !**

Paris, le 30 mars 2017.

Madame la Ministre,

Vous vous êtes engagée, à plusieurs reprises, à permettre aux jeunes et futurs médecins de pouvoir assister légitimement aux négociations conventionnelles établissant les relations entre les caisses d'assurances maladie et les praticiens libéraux.

Vous avez pris un premier engagement le 26 novembre dernier lors des Universités de rentrée de l'InterSyndicat National des Internes (ISNI), à Poitiers.

Le 27 janvier 2017, vous avez précisé votre promesse lors d'une allocution vidéo au Congrès National des Internes de Médecine Générale organisé par l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale, ISNAR-IMG.

Pour ne pas trahir vos propos, nous vous citons " *Nous avons ensemble changé la donne en cinq ans. Et cette dynamique doit se poursuivre. Comment ? En repensant votre participation aux négociations conventionnelles avec l'UNCAM, négociations qui permettent de fixer vos conditions d'exercice, de revenu et d'installation. Il est légitime que vous puissiez disposer d'une meilleure information sur le contenu de ces négociations qui concernent évidemment votre avenir. Et c'est pourquoi, je vous annonce que le décret qui doit permettre aux structures jeunes d'être observatrices aux négociations va prochainement être soumis à concertation*".

En réaction, dans une interview publiée le 30 janvier par le Quotidien du Médecin, les Présidents de la CSMF et de la FMF ainsi que le Secrétaire général adjoint de MG France ont salué votre annonce.

Tous s'accordent à dire qu'il est grand temps que les jeunes et futurs médecins puissent porter une vision d'avenir en cohérence avec leurs aspirations pour le système de soins de demain.

À vous de tenir votre promesse. Vous en avez encore le temps.

L'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF), l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG), l'InterSyndicat National des Internes (ISNI), l'InterSyndicat National des Chefs de Clinique et Assistants (ISNCCA), le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants (ReAGJIR) et le Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes (SNJMG) s'inquiètent d'être toujours sans nouvelles de ce texte, pourtant promis.

Notre présence aux négociations conventionnelles est légitime et désormais largement acceptée.

De fait, nous vous rappelons par la présente vos engagements et vous demandons formellement de passer de la parole aux actes avec une mise en concertation du décret avant le 20 avril 2017.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Ministre, d'accepter nos respectueuses salutations.

Pour l'ANEMF,
Antoine OUDIN, Président.



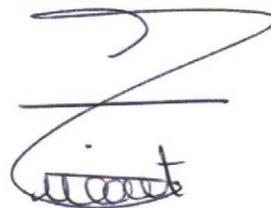
Pour l'ISNI,
Olivier LE PENNETIER, Président.



Pour ReAGJIR,
Dr. Sophie AUGROS, Présidente.



Pour l'ISNAR-IMG,
Camille TRICART, Présidente.



Pour l'ISNCCA,
Dr. Laurent GILARDIN, Président.

L. GILARDIN


Pour le SNJMG,
Dr. Émilie FRELAT, Présidente.

